

Présentation

Pour l'année scolaire 2006-2007, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, 5 % des élèves sont absents quatre demi-journées ou plus par mois, sans qu'il y ait "régularisation". Cette proportion croît de 2,4 % à 6,5 % entre les mois de septembre et de mars. La valeur un peu plus élevée de mars s'explique par le nombre important de jours ouvrés associé à la hausse de l'absentéisme au cours de l'année.

Toutefois, il y a de nettes différences selon les types d'établissement [1]. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne par établissement d'élèves absentéistes croît de 1,3 % en septembre à 5,8 % en mars. Pour les lycées professionnels, cette proportion passe de 6,3 % à 12,6 %. Et la proportion moyenne par collège d'élèves absentéistes reste relativement stable autour de 2 %.

Un taux d'absentéisme moyen reflète mal la réalité. En effet, une majorité d'établissements est peu touchée par l'absentéisme non régularisé : la proportion d'établissements qui ne déclarent aucun élève absent non régularisé est de 42 % en septembre 2006, et s'élève encore à 21 % en avril 2007. Sur l'ensemble de l'année scolaire, la moitié des établissements déclare toujours moins de 2 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus. En janvier 2007, 44 % des établissements en déclarent moins de 1 % et 55 % moins de 2 %. Mais une forte minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux [2]. Du fait de leurs absences, qu'elles aient été régularisées ou non, les élèves perdent du temps d'enseignement. Ainsi, en janvier 2007, un élève aurait perdu, en moyenne, 7,6 % des demi-journées de cours prévues, soit plus d'une journée au cours du mois. Ce pourcentage moyen cache, une fois de plus, une réalité différente selon le type d'établissement : par ses absences, un élève de collège perdrait en moyenne 4,5 % de son temps estimé d'enseignement, contre 5,5 % pour un élève de LEGT et 10 % pour un élève de lycée professionnel [3].

Définitions

■ **Enquête.** La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2006-2007 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2006 à avril 2007, car le taux de réponse oscillait autour de 70 % pour cette période, alors qu'il n'était pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

■ **Le seuil de quatre demi-journées d'absence non régularisées par mois** a été retenu parce qu'il correspond – pour les élèves soumis à l'obligation scolaire – au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire qui fait référence aux "manquements à l'obligation scolaire" atteignant une durée de quatre demi-journées ou plus dans le mois, devant être "justifiés". En matière de régularisation des absences, deux pratiques existent dans les établissements :

- la première consiste à régulariser (et à enregistrer comme telle) toute absence excusée par les responsables légaux, même si aucun motif n'a été fourni ;
- la seconde considère comme absence régularisée uniquement les absences "justifiées", c'est-à-dire présentant un motif considéré comme légitime par l'établissement.

Ces disparités de pratiques ont bien évidemment des incidences sur les données relatives aux absences non régularisées et ne leur assurent pas une totale homogénéité.

■ **L'estimation de l'incidence globale de l'absentéisme des élèves sur l'enseignement qui leur est dû**, appelée ici "perte du temps d'enseignement", ou proportion moyenne par établissement du nombre de demi-journées d'absence, est calculée en rapportant le nombre total de demi-journées d'absences tous motifs confondus (régularisées et non régularisées) à l'effectif total d'élèves et au nombre de demi-journées d'ouverture des établissements dans le mois. Il ne s'agit évidemment que d'une estimation, d'une part, parce qu'une heure d'absence est souvent comptabilisée pour une demi-journée, et d'autre part, parce que le temps d'ouverture de l'établissement sur lequel on se base pour cette estimation est généralement supérieur au temps d'enseignement dû à chaque élève.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information, 05.04, 06.09, 07.24.

Sources : Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

L'absentéisme des élèves du second degré

[1] Proportion moyenne par établissement d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Total
Septembre 2006	1,3	1,3	6,3	2,4
Octobre 2006	2,1	3,0	9,2	4,2
Novembre 2006	1,9	3,2	9,0	4,2
Décembre 2006	2,7	4,1	10,0	5,0
Janvier 2007	2,4	4,6	10,9	5,4
Février 2007	2,4	4,6	11,6	5,6
Mars 2007	2,8	5,8	12,6	6,5
Avril 2007	1,9	4,6	11,5	5,4

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absenteïstes croît de 2,4 % en septembre 2006 à 5,6 % en février 2007, et elle est de 6,5 % en mars 2007.

[2] Distribution de la proportion moyenne par établissement des élèves absents quatre demi-journées ou plus (janvier 2007) (%) (France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Total	0,3	1,6	6,1	16,7
Lycée d'enseignement général et technologique	0,2	1,5	5,4	14,6
Collège	0,0	0,7	2,1	5,2
Lycée professionnel	1,9	5,8	14,8	30,2

Lecture - En janvier 2007, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 6,1 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 16,7 % d'élèves absents non régularisés quatre demi-journées ou plus.

[3] Proportion moyenne par établissement du nombre total de demi-journées d'absences (2006-2007) (%) (France métropolitaine, Public)

